

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 76 (1988)
Heft: [3]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre nous soit dit 4

Perles-mêle

Suisse actuelles 5

Suisse 7

*Fonction publique:
le pouvoir n'est pas
pour demain*

Dossier 9

*PorNo: les féministes et
les autres*

Société 13

*Des césariennes par
complaisance?*

Profession: non-violente

Interview 15

*Vesca Olsommer:
foi d'écologiste!*

Monde actuelles 16

Cantons actuelles 17

Cultur...elles 21

Courrier 22

Découverte 24

*L'Antre-peaux entre l'artisanat
et l'art*

En couverture :

Marianne Frischknecht, juriste, déléguée à l'égalité des droits entre hommes et femmes, secrétaire adjointe au Département de Justice et Police, à Genève. A l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, le Bureau de l'Egalité organise les 8, 9 et 10 mars des journées portes ouvertes pour toute la population. Adresse: 2, rue Henri-Fazy (la maison des passeports). (Photo Interpresse).

La liberté jusqu'où?



l'enlèvement de la petite Melody, enregistré par sa propre mère, avec des extraits originaux de la voix terrorisée de la fillette.

Nous vivons dans un monde d'images obscènes. Obscènes, les spots télévisés vantant les mérites gastronomiques d'un pâté au saumon pour «chats difficiles», ou d'une barre chocolatée qui se mange «sans faim», alors que 250 000 enfants du tiers monde meurent chaque semaine pour cause d'infection ou de malnutrition. Obscènes, les effets de manches des politiciens plaidant pour la paix dans le monde, complaisamment relayés par les médias, alors que l'humanité nantie s'engraisse du beurre des canons. Obscène, le disque sur

Obscènes aussi, les films et les photos porno montrant des femmes battues, torturées, violées, sodomisées avec des bouteilles, pénétrées par des serpents, réduites non pas au rang d'objets, car on ne s'acharne avec plaisir que sur le vivant qui souffre, mais au rang d'esclaves encore suffisamment humaines pour éprouver l'humiliation qui fait jouir ceux qui l'infligent. Ce sont ces images-là qui cristallisent la colère des féministes, parce qu'ici ce que l'obscénité dégrade, c'est spécifiquement le corps des femmes, leur intégrité de personnes. Mais le débat sur la lutte contre la pornographie, auquel nous consacrons notre dossier de ce mois, devrait s'élargir aussi à toutes les formes d'obscénité sociale, économique et politique qui ne tombent pas sous le coup du Code pénal!

En matière de pornographie, la tendance actuelle chez les féministes est de réclamer une législation plus sévère, même si cette attitude comporte le risque d'une alliance objective avec les milieux conservateurs qui souhaitent restaurer une morale sexuelle répressive, notamment à l'égard des femmes. Selon Elisabeth Freivogel, co-rédactrice d'un projet de révision du Code pénal allant dans ce sens, le principe du respect de la liberté d'expression doit trouver une limite dans celui du respect de la dignité d'autrui.

Impossible de ne pas être d'accord avec elle sur ce dernier point. Mais alors se pose le grave problème de savoir comment il faut traiter, juridiquement parlant, les innombrables atteintes à la dignité humaine que notre culture du fric et du spectacle produit quotidiennement en toute impunité. Pousser des cris d'orfraie au seul mot de censure, et s'en remettre aux vertus ô combien inoffensives de l'éducation n'est pas une solution. Mais se limiter à sévir contre l'obscénité sexuelle, parce qu'elle est la plus visible et la moins difficilement quantifiable, n'en est pas une non plus. Et jusqu'où sommes-nous prêt-e-s à censurer l'intolérable, quand il prend d'autres formes que la pornographie?

Puisque la mode est aux conceptions globales, pourquoi ne pas réclamer une conception globale de la lutte contre l'obscénité?